

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 26 février 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 19 février 2024 DATE D’AFFICHAGE : 20 février 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
--	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROUSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Éric ROULIER, Monsieur Nicolas CITEAU.

Absentes : Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN.

Pouvoirs : Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir de voter à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir de voter à Monsieur Rémy CHATTON.

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT AU TITRE DE LA RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE POUR L’ANNÉE 2024 - AMÉNAGEMENT DE L’AVENUE DE BRETAGNE ET DE LA RUE DES SPORTS

La Commune souhaite requalifier l’avenue de Bretagne et la rue des Sports en 2024 dans le cadre de la requalification du bourg de Mesquer. Comme pour la rue de la Grande Vigne et la route de Lanoé, le programme de travaux poursuivi vise à renforcer la sécurité des riverains, des cyclistes et des piétons se rendant dans le bourg de Mesquer ou au complexe sportif et culturel de La Vigne.

Les objectifs poursuivis par la Commune sont les suivants :

- ✓ Privilégier les modes de déplacements alternatifs à l’automobile (deux-roues, piétons) en assurant la sécurité des riverains sur cet axe particulièrement fréquenté,
- ✓ Apaiser la vitesse de circulation des véhicules par des aménagements spécifiques.

La commune envisage de traduire ces objectifs par un certain nombre de travaux :

- ✓ La création de cheminements piétons et cyclables aux normes PMR reliant le centre bourg de Mesquer au complexe de la Vigne.
- ✓ La création de plateaux surélevés devant les principaux accès débouchant sur la rue des Sports permettant d’apaiser la vitesse des véhicules motorisés.
- ✓ La création d’une CVCB pour faciliter le déplacement des deux-roues.

Le montant de ces travaux est estimé à 608 000 € HT.

Les travaux seront lancés à compter du mois d'octobre et achevés au début de l'année suivante.

Considérant que la Commune peut bénéficier de l'aide du Département de Loire Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la demande de subvention pour la réalisation de ces travaux auprès du Département de Loire Atlantique au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2024.

Reçu au contrôle de légalité
le 28 FEVRIER 2024
Publié ou notifié
le 1^{er} MARS 2024
Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire

